

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
  - Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung
  - UFI: 0300-V0PU-H005-G89A
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Secteur d'utilisation
  - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
  - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
  - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- Emploi de la substance / de la préparation Couche
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
  - Dold AG
  - Lack- und Farbenfabrik
  - Hertistrasse 4
  - CH-8304 Wallisellen
  - Telefon: +41 44 877 48 48
  - Telefax: +41 44 877 48 62
  - E-Mail: info@dold.ch
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
  - Toxikologisches Zentrum, Zürich
  - +41 44 251 51 51, oder 145 (nur Schweiz)

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3      H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2      H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2      H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Skin Sens. 1      H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 1)

STOT SE 3      H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02   GHS07   GHS09

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100)  
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
1-méthoxy-2-propanol  
butanone
- Mentions de danger  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence  
P101                    En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102                    Tenir hors de portée des enfants.  
P103                    Lire l'étiquette avant utilisation.  
P210                    Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261                    Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280                    Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353    EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338    EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501                    Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:  
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 2)

· vPvB: Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100) ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10-25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-<5%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40	bis(orthophosphate) de trizinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	2,5-<10%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<2,5%
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335- H336	1-<2,5%
ELINCS: 432-430-3 Reg.nr.: 01-0000017860-69	mélangede:N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide) 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl] octadécanamideN,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécanamide) Aquatic Chronic 4, H413	<2,5%

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 3)

CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc  $\geq 0,025 - < 0,25\%$   
EINECS: 215-222-5  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410  
Reg.nr.: 01-2119463881-32

CAS: 162627-17-0 Acides gras, C18, insaturés, dimères, produits de  $\geq 0,1 - < 1\%$   
Numéro CE: 605-296-0 réaction avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et  
Reg.nr.: 01-2119970640-38 1,3-propanediamine  
 Skin Sens. 1A, H317

- Indications complémentaires:  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:  
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.  
Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 4)

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
  - Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
  - Autres indications sur les conditions de stockage:  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 3
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### **108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 275 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

#### **1330-20-7 xylène**

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

#### **107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**

VLEP Valeur momentanée: 375 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 188 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 5)

### 78-93-3 butanone

VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

risque de pénétration percutanée

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre A/P2 (EN 141, EN 143)



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,7$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 6)

- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Changement d'état
  - Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
  - Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 146,4 °C
- Point d'éclair 24 °C (DIN 53213)
- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.
- Température d'inflammation: 315 °C (DIN 51794)
- Température de décomposition: Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion:
  - Inférieure: 1,5 Vol %
  - Supérieure: 10,8 Vol %
- Pression de vapeur à 20 °C: 3,4 hPa
- Densité à 20 °C: 1,431 g/cm<sup>3</sup> (DIN 53217)
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Taux d'évaporation: Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.
- Viscosité:
  - Dynamique: Non déterminé.
  - Cinématique à 20 °C: >60 s (ISO 6 mm)
- Teneur en solvants:
  - VOC (CE) 37,86 %
  - VOCV (CH) 37,85 %
  - Teneur en substances solides: 62,1 %
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 7)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
Possible en traces.  
Gaz nitreux  
Gaz hydrochlorique (HCl)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes nitriques (NOx)

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### **7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc**

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

#### **64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

#### **1314-13-2 oxyde de zinc**

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 8)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets  
08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### \* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA UN1263
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR UN1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- IMDG PAINT (Trizinc bis(orthophosphate), Solvent naphtha), MARINE POLLUTANT
- IATA PAINT
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- Étiquette 3

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 9)

· IMDG



· Class 3 Liquides inflammables.  
· Label 3

· IATA



· Class 3 Liquides inflammables.  
· Label 3  
· 14.4 Groupe d'emballage III  
· ADR, IMDG, IATA Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : bis(orthophosphate) de trizinc  
· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non  
· Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)  
· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)  
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.  
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30  
· No EMS: F-E, S-E  
· Stowage Category A  
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.  
· Indications complémentaires de transport:  
· Remarks: Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).

· ADR  
· Catégorie de transport 3  
· Code de restriction en tunnels D/E  
· Remarques: ≤ 5 l: 2.2.3.1.5 ADR

· IMDG  
· Limited quantities (LQ) 5L  
· Remarques: ≤ 5 l: 2.2.3.1.5 IMDG  
· "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 10)

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO  
E2 Danger pour l'environnement aquatique  
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II  
Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:  
· Classe Part en %  
· NK 25-50
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DEP 100-20 2-K EP Grundierung

(suite de la page 11)

### · Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente